

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 26 juin 2020 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Acte de vente par devant Maître Moutrier entre la Ville et Monsieur Michel FERNANDEZ GARCIA**

Acte de vente par devant Maître Moutrier par lequel Monsieur Michel Fernandez Garcia cède à la Ville d'Esch-sur-Alzette dans un complexe commercial, résidentiel et administratif dénommé « AL ESCH » sis à Esch-sur-Alzette, 2-6 Place Am Boltgen, 21 rue Boltgen, 1 rue des Artisans et 22 rue du Commerce, inscrit au cadastre comme suit :

**Commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord**

Numéro **440/16115**, lieu-dit « rue Boltgen », place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 30 ares 29 centiares

○ **en propriété privative et exclusive :**

**Le lot numéro 178:**

**MAGASIN**, correspondant à 5.946233/1.000ièmes (cinq virgule neuf cent quarante-six mille deux cent trente-trois millièmes);

**Le lot numéro 117:**

**RESERVE**, correspondant à 0.710419/1.000ièmes, (zéro virgule sept cent dix mille quatre cent dix-neuf millièmes);

**Le lot numéro 130:**

**RESERVE**, correspondant à 0.399376/1.000ièmes, (zéro virgule trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-seize millièmes);

○ **en copropriété et indivision forcée :**

sept virgule zéro cinquante-six mille vingt-huit millièmes des parties communes (7.056028/1.000ièmes), y compris le sol ou terrain

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de vente de **200.000-€**.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
Janine Bisdorff  
Chef de Division